

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN325

présenté par

Mme Etienne, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 7

À la dernière phrase de l'alinéa unique, après le mot :

« moment »,

insérer les mots :

« , du niveau de l'inflation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES s'assure de prendre en compte l'inflation dans l'actualisation du budget de la présente programmation à l'horizon 2027. En effet, l'augmentation générale des prix n'est que peu prise en compte dans la construction budgétaire et dans les orientations présentées par la présente loi de programmation. Pourtant, début 2023, l'inflation était estimée à 7,2 %, et elle s'accélère au fil des mois. L'augmentation généralisée des prix des matières premières, de l'énergie et des carburants va concrètement frapper le fonctionnement des armées, tant dans l'acquisition d'équipement, que dans le MCO, les différents projets de construction et d'investissement ou dans l'entretien des armées (restauration, logement ...).

S'il n'est pas possible de prédire exactement le niveau de l'inflation, il est nécessaire de l'anticiper dans la programmation budgétaire des armées. Cet amendement vise donc à prendre en compte l'augmentation généralisée des prix lors de la révision du budget consacré aux armées d'ici 2027.

Il est indispensable, par ailleurs, de compenser l'inflation par des crédits budgétaires supplémentaires, pour que nos armées n'aient pas à en souffrir dans leur fonctionnement.